

(Journal officiel du 17 mars 2002)

**Arrêté du 11 mars 2002 portant nomination
au conseil d'administration du Parc national des Ecrins**

NOR : ATEN0210078A

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu les articles R. 241-15 à 241-20 du code rural ;
Vu l'article L. 331-8 du code de l'environnement ;
Vu le décret n° 73-378 du 27 mars 1973, modifié par les décrets n° 76-1059 du 22 novembre 1976 et n° 91-1074 du 16 octobre 1991, créant le Parc national des Ecrins,

Arrête :

Art. 1^{er}. - Sont nommés membres du conseil d'administration du Parc national des Ecrins :

*1^o Fonctionnaires nommés sur proposition
des ministres intéressés et représentant respectivement*

Le ministre chargé de la protection de la nature :
Le directeur régional de l'environnement pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.
Le ministre chargé de l'aménagement du territoire :
Le commissaire à l'aménagement et au développement économiques des Alpes ou son représentant.
Le ministre de l'intérieur :
Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ou son représentant.
Le ministre chargé de l'agriculture :
Le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt des Hautes-Alpes ou son représentant.
Le ministre chargé de la défense :
Le général commandant de la région terre Sud-Est ou son représentant.
Le ministre chargé de l'urbanisme :
Le directeur départemental de l'équipement des Hautes-Alpes ou son représentant.
Le ministre chargé de l'industrie :
Le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.
Le ministre chargé des domaines :
Le directeur des services fiscaux des Hautes-Alpes ou son représentant.
Le ministre chargé de l'éducation :
M. Amedro (Daniel), inspecteur de l'académie d'Aix-Marseille ou son représentant.
Le ministre chargé de la culture :
Le directeur régional des affaires culturelles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.
Le ministre chargé de la santé :
Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales des Hautes-Alpes ou son représentant.
Le ministre chargé du tourisme :
Le délégué régional au tourisme de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.
Le ministre chargé de la jeunesse et des sports :
Le directeur régional de la jeunesse et des sports de Provence-Alpes-Côte d'Azur ou son représentant.

2^o Représentants des collectivités territoriales et locales

Représentant du conseil régional de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

M. Graglia (Christian).

Représentant du conseil régional de la région Rhône-Alpes :

M. Tête (Etienne).

Représentants du conseil général des Hautes-Alpes :

M. Blache (Robert) ;

M. Durand (Jean-Paul) ;

M. Gleize (Adrien) ;

M. Dusserre (Jean-Yves).

Représentants du conseil général de l'Isère :

M. Berthier (Marcel) ;

M. Pichoud (Christian).

*Maires des communes ayant une partie de leur territoire
comprise dans le parc national*

Représentants des maires des Hautes-Alpes :

M. Catelan (Jean-Claude), maire de la Chapelle-en-Valgaudémar, membre de droit ;

M. Anthoine (Richard), maire de Châteauroux-les-Alpes ;

Mme Bouchet (Marie-Claire), maire de la Motte-en-Champsaur ;

M. Bouvier (Pierre), maire du Monêtier-les-Bains ;

M. Chamagne (Pierre), maire de Pelvoux ;

M. Escallier (Pierre-Lucien), maire de Champoléon ;

M. Giraud (Joël), maire de L'Argentière-la-Bessée.

Représentants des maires de l'Isère :

M. Charpe (Xavier), maire de Saint-Christophe-en-Oisans, membre de droit ;

M. Héritier (Bernard), maire de Valjoux ;

Mme Nicolle (Françoise), maire du Périer ;

M. Payen (Lionel), maire de Bourg-d'Oisans.

(Journal officiel du 17 mars 2002)

3° Personnalités nommées comme suit

Choisies par le ministre chargé de la protection de la nature :

Mme Richard (Dominique) ;

M. Labande (François) ;

M. Mermet (Laurent) ;

M. Martin (Jean-Paul).

Sur proposition du Conseil national de la protection de la nature :

M. Feuvrier (Jean-Pierre) ;

M. Picou (Paul) ;

M. Yon (Daniel) ;

M. Fayard (Armand).

Sur proposition de l'Office national des forêts :

M. Laurens (Denis), directeur territorial de l'Office national des forêts (Méditerranée).

Sur proposition du préfet des Hautes-Alpes, commissaire du Gouvernement, après consultation du préfet de l'Isère, des personnalités compétentes en matière de :

Agriculture :

M. Rippert (Pierre Denis) ;

M. Motte (Pierre-Yves).

Protection de la nature et de l'environnement :

M. Achard (Hervé) ;

M. Michel (Samuel).

Activités de plein air :

M. Martin (Roger) ;

M. Marie (Rolland).

Chasse :

M. Faure (Raymond).

Pêche :

M. Doucende (David).

Tourisme :

M. Paccard (Claude).

Commerce et industrie :

M. Queyras (Philippe).

Activités professionnelles de sport et de loisir pratiquées dans le parc :

M. Giraud (Philippe).

4° Un représentant du personnel élu par l'ensemble du personnel permanent du parc

M. Roger (Claude).

Art. 2. - L'arrêté du 11 février 1999 modifié portant nomination au conseil d'administration du Parc national des Ecrins est abrogé.

Art. 3. - La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 2002.

Yves Cochet

